

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 octobre 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
2	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
3	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET REVOL Karine	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
5	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
6	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Christophe MOIROUD
7	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Arrivée après la délibération n°3
8	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	
9	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
10	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
11	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
12	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
14	CHANAIZ	T	HUSSON Yves	Arrivé après la délibération n°13
15	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération n° 18 Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
18	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELLOT
19	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
20	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
21	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
22	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
23	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
24	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
25	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
26	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
27	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
28	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
30	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
31	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
32	MERY	T	ROULET Stéphane	
33	MOTZ	T	CLERC Daniel	
34	MOUXY	T	BONICI José	
35	MOUXY	T	PERSON Armelle	

36	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
37	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
38	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
39	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
40	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
43	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	Arrivé après la délibération n°14 Pouvoir de Nicolas POILLEUX
44	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45	VOGLANS	T	BERNON Martine	
46	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MERY	Nathalie FONTAINE
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 octobre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2025

Exécutoire le : 05 NOV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 NOV. 2025

Visée le : 04 NOV. 2025

ECONOMIE

Ouverture dominicale des commerces en 2026 Commune de Voglans

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail en donnant la possibilité au maire de déroger au principe du repos dominical de leurs salariés dans la limite de 12 dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail (article L. 3132-26 du code du travail).

Ces dérogations doivent être prises par arrêté du maire fixant les dérogations accordées avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante, après avis du conseil municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Par ailleurs, une concertation départementale organisée par la CCI de Savoie, en date du 18 juillet 2025, en présence des collectivités et des acteurs économiques, a permis de parvenir à un accord partagé à l'échelle de la Métropole, sur un calendrier de 12 dimanches proposés aux communes.

La commune de Voglans demande l'avis de Grand Lac pour l'ouverture dominicale des commerces de détail aux dates suivantes :

- Le dimanche 11 janvier 2026,
- Le dimanche 18 janvier 2026,
- Le dimanche 22 février 2026,
- Le dimanche 15 mars 2026,
- Le dimanche 14 juin 2026,
- Le dimanche 28 juin 2026,
- Le dimanche 06 septembre 2026,
- Le dimanche 13 septembre 2026,
- Le dimanche 11 octobre 2026,
- Le dimanche 13 décembre 2026,
- Le dimanche 20 décembre 2026,
- Le dimanche 27 décembre 2026.

Il est proposé de donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical précitées, conformément à la demande de la commune, et en lien avec le compte-rendu de la concertation départementale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DONNE UN AVIS FAVORABLE aux dérogations au repos dominical pour les dimanches précités, sur la commune de Voglans.

Aix-les-Bains, le 21 octobre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68 - Présents : 46 - Présents et représentés : 54 - Votants : 54 - Pour : 54 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 17 : Ouverture dominicale des commerces en 2026 - Commune du Voglans

Date de transmission de l'acte : 04/11/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/11/2025

Numéro de l'acte : d5575 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251021-d5575-DE

Date de décision : 21/10/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire



Outlook

VOGLANS - ouverture dominicale des 12 dimanches 2026

À partir de DGS <dgs@voglans.fr>**Date** Lun 06/10/2025 18:14**À** BABOULAZ Sébastien <s.baboulaz@grand-lac.fr>**Cc** Urbanisme <urbanisme@voglans.fr>; Mairie <mairie@voglans.fr>; DELLA PIETRO Mélanie <m.dellapietro@grand-lac.fr>

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de dgs@voglans.fr. Pourquoi c'est important

Bonjour M. Baboulaz,

Comme convenu, je vous transmets les dates que Monsieur le Maire souhaite conserver pour les dimanches 2026 :

11 janvier 2026
18 janvier 2026
22 février 2026
15 mars 2026
14 juin 2026
28 juin 2026
6 septembre 2026
13 septembre 2026
11 octobre 2026
13 décembre 2026
20 décembre 2026
27 décembre 2026

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Annabelle LEFORT
Secrétaire Générale

04 79 54 44 71
06 58 18 12 90
dgs@voglans.fr

De : BABOULAZ Sébastien <s.baboulaz@grand-lac.fr>

Envoyé : vendredi 3 octobre 2025 12:08

À : DGS <dgs@voglans.fr>

Cc : Urbanisme <urbanisme@voglans.fr>; Mairie <mairie@voglans.fr>; DELLA PIETRO Mélanie <m.dellapietro@grand-lac.fr>

Objet : RE: Relance concernant n otre courrier resté sans réponse

ReBonjour,

Comme échangé et convenu, je vous remercie par avance de m'adresser un mail nous informant de l'ouverture dominicale des 12 dimanches 2026 sélectionnés pour les commerçants de votre commune en 2026.

A compter de la réception de votre mail, si possible ce lundi, nous présenterons votre demande par délibération intercommunale, lors de notre prochain conseil, le 21 octobre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement,

Bien cordialement et excellente journée



Sébastien BABOULAZ
RESPONSABLE SERVICE ECONOMIE &
ENTREPRENEURIAT

s.baboulaz@grand-lac.fr
Tél : 04 79 61 81 59
Port. : 06 35 19 56 11

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73100 AIX-LES-BAINS
www.grand-lac.fr

De : DGS <dgs@voglans.fr>

Envoyé : vendredi 3 octobre 2025 11:01

À : DELLA PIETRO Mélanie <m.dellapietro@grand-lac.fr>

Cc : Urbanisme <urbanisme@voglans.fr>; Mairie <mairie@voglans.fr>; BABOULAZ Sébastien <s.baboulaz@grand-lac.fr>

Objet : RE: Relance concernant n otre courrier resté sans réponse

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de dgs@voglans.fr. Pourquoi c'est important
Bonjour,

Nous avons bien pris en compte votre courrier concernant les ouvertures dominicales 2026 des commerces.

Le conseil municipal délibérera à ce propos le 3 novembre prochain.

Je vous transmettrai par la suite la délibération prise ainsi que l'arrêté pour votre information.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement,

Annabelle LEFORT
Secrétaire Générale

04 79 54 44 71
06 58 18 12 90
dgs@voglans.fr

De : DELLA PIETRO Mélanie <m.dellapietro@grand-lac.fr>

Envoyé : jeudi 2 octobre 2025 12:16

À : Mairie <mairie@voglans.fr>

Cc : BABOULAZ Sébastien <s.baboulaz@grand-lac.fr>

Objet : Relance concernant notre courrier resté sans réponse

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin de relancer notre précédent courrier, envoyé en date du 2 septembre à l'attention de Monsieur MERCIER Yves, et pour lequel nous n'avons, à ce jour, reçu aucun accusé de réception ni réponse de votre part.

Ce courrier portait sur les ouvertures dominicale 2026 des commerces, et nous souhaiterions nous assurer qu'il a bien été reçu et pris en compte par vos services.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette relance et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Tél. : 04 79 63 86 86

1500 bd Lepic

CS20606

73100 AIX-LES-BAINS

m.dellapietro@grand-lac.fr

Mélanie

DELLA PIETRO

(absente le vendredi après-midi)

ASSISTANTE SERVICES TOURISME /
AGRICULTURE / ECONOMIE

www.grand-lac.fr

